

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DU BUDGET (COMFIB)**

**RAPPORT N°2024-036/ALT/COMFIB**

**DOSSIER N°121 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD  
DE FINANCEMENT SIGNE LE 26 SEPTEMBRE 2024  
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION  
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA),  
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE  
PROTECTION DU CAPITAL HUMAIN (PPCH)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le  
député **Ly HAMA**, rapporteur.

*Octobre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 11 octobre de 08 heures 08 minutes à 08 heures 48 minutes et de 14 heures 08 minutes à 15 heures 30 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé le 26 septembre 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet de protection du capital humain (PPCH).

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur ledit projet de loi le mercredi 09 octobre 2024, de 09 heures 05 minutes à 10 heures 20 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargé du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Wiloho COULIBALY ;
- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par le député Aly Badra OUEDRAOGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par la députée Esther BAMOUNI/KANSONO.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

## **I. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification du projet,
- objectifs et description du projet,
- principaux résultats attendus du projet,
- montant et caractéristiques du financement.

En guise d'introduction, la Ministre a indiqué que pour aider le Gouvernement à faire face aux défis qui se posent dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et à prévenir un éventuel recul des indicateurs de développement humain, la Banque mondiale a accordé au Burkina Faso, pour les années 2024 et 2025, un soutien sous la forme d'un crédit de 92 700 000 euros. Ce financement s'inscrit dans un contexte où le Burkina Faso fait face à des enjeux majeurs : crises sécuritaire et humanitaire et défis économiques qui aggravent les conditions de vie de la population.

Cet appui, fourni via le Projet de protection du capital humain, vise à renforcer les prestations de services sociaux essentiels afin d'éviter la détérioration, à court et à long termes, des résultats en matière de capital humain. L'objectif est de soutenir une relance durable, en s'attaquant directement aux vulnérabilités qui touchent les plus défavorisés. En renforçant les services essentiels, le projet vise à garantir un accès équitable à la santé et à l'éducation, deux piliers fondamentaux pour le développement humain et socio-économique du pays.

### **I.1. Contexte et justification du projet de loi**

Le Burkina Faso fait face à une crise multidimensionnelle marquée par une insécurité croissante, des défis politiques, des effets du changement climatique et la pandémie de COVID-19. Ces crises exacerbent les inégalités de genre, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Dans le secteur de la santé, des contraintes financières compromettent l'accès au programme de gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Le taux de mortalité maternelle reste élevé à 264 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2020, bien que des progrès notables aient été réalisés, notamment avec 72 % des femmes enceintes bénéficiant de consultations prénatales en 2021.

Dans le secteur de l'éducation, malgré une augmentation du taux brut de scolarisation primaire à 92 %, l'insécurité a entraîné la fermeture de 5 330 écoles, affectant plus de 820 000 élèves. Cette situation a aggravé les inégalités de genre, avec une forte diminution des inscriptions scolaires. Les contraintes financières touchent également la formation des enseignants, ne recevant que 24 % de financement en 2024, compromettant la qualité de l'éducation.

Face à cette situation, il est crucial de mettre en place un projet capable d'inverser cette tendance et d'améliorer durablement le capital humain du pays.

Le projet proposé, d'un montant de 92 700 000 euros, s'inscrit dans cette dynamique et se concentre sur la gratuité des soins de santé, les programmes de vaccination, les examens scolaires et la formation des enseignants. Il s'adresse principalement aux femmes et aux enfants, prévoyant 17 millions de consultations médicales et soutenant 748 414 élèves. En améliorant les services pour les groupes vulnérables, il contribuera à réduire les inégalités de genre.

Aligné sur le Cadre de Partenariat Pays et la stratégie du Groupe de la Banque mondiale sur la Fragilité, Conflit et Violence, ce projet vise à restaurer la confiance entre les citoyens et l'État. Il soutiendra des objectifs clés, comme le maintien des services de santé dans les zones touchées par l'insécurité et la continuité éducative, tout en renforçant les fonctions essentielles de l'État et la résilience face à la fragilité.

## **I.2. Objectifs et description de l'opération**

L'appui de la Banque mondiale permettra de soutenir les efforts du Gouvernement pour assurer l'offre de services sociaux essentiels. Il se décline en deux (02) composantes qui sont :

- la composante fourniture de services essentiels de santé et d'éducation dont le montant est estimé à 92 330 000 euros soit 60 564 509 810 F CFA ;
- la composante gestion du projet pour un montant de 370 000 euros soit 242 704 190 F CFA.

D'une durée d'un an, le Projet de Protection du Capital Humain (PPCH) sera déployé sur l'ensemble du territoire national, visant à améliorer l'accès aux soins et à l'éducation.

De manière spécifique, il s'agit :

- d'offrir des consultations de soins de santé gratuites aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans ;
- d'assurer une couverture vaccinale pour les enfants grâce au vaccin pentavalent ;
- de garantir que tous les élèves passent leurs examens annuels ;
- de s'assurer que les enseignants soient certifiés et formés adéquatement.

### **I.3. Principaux résultats attendus du projet**

A terme, les principaux résultats suivants sont attendus du projet :

- 8 200 000 femmes enceintes bénéficient des consultations gratuites ;
- les enfants de moins de cinq ans bénéficient des consultations gratuites ;
- 96 % des enfants bénéficient d'une couverture vaccinale pentavalent ;
- 96 % des élèves bénéficient des examens annuels ;
- 96 % des enseignants sont certifiés.

### **I.4. Montant et caractéristiques du financement**

Le montant total du financement est estimé à 92 700 000 euros, soit 60 807 213 900 F CFA.

Le tableau suivant décrit les conditions et modalités du financement :

Montant du crédit	92 700 000 Euros soit 60 807 213 900 F CFA
Taux d'intérêt	0,0% l'an
Commission d'engagement	½ de 1% l'an sur le solde non décaissé
Commission de service	0,0% l'an sur le solde décaissé
Date d'entrée en vigueur	120 jours à compter de la date de signature
Date de clôture	31 décembre 2025
Maturité	50 ans
Différé	10 ans

En conclusion, le Ministre a relevé que le PPCH dont le financement sera décaissé en plusieurs tranches, jouera un rôle crucial dans la fourniture de services de santé essentiels, notamment en soutenant le Programme de soins de santé gratuits, les services hospitaliers et les centres de santé, ainsi que la vaccination de routine. Parallèlement, il favorisera l'accès à des services éducatifs indispensables, tels que l'organisation des examens et concours scolaires, y compris le baccalauréat, ainsi que la formation et le suivi pédagogique des enseignants et l'équipement de ces derniers en matériels éducatifs.

## **II. DEBAT GENERAL**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

**Question n°01 : Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale qu'après la mise en œuvre de ce projet, une amélioration de la qualité de l'offre de soins de santé et du système éducatif sera constatée ?**

Réponse : Le Projet de protection du capital humain est un projet de rachat de dépenses déjà exécutées ou à exécuter et vise la prise en charge de lignes budgétaires dans le budget de l'Etat, exercice 2024. Il ne s'agit pas d'un projet classique. La poursuite de la mise en œuvre des politiques dans les secteurs de la santé et de l'éducation va améliorer la qualité de l'offre de soins de santé et du système éducatif.

Le Gouvernement peut rassurer la Représentation nationale que la mise en œuvre du projet prenant en compte des actions majeures de l'éducation et de la santé, permettra à terme d'améliorer la qualité du système éducatif et de l'offre de soins de santé.

**Question n°2 :** **Le présent Projet est-il techniquement réalisable compte tenu du temps imparti pour son exécution ?**

**Réponse :** Au regard de sa nature, le Projet est techniquement réalisable dans le temps imparti. En effet, le Projet consiste au rachat des dépenses exécutées ou à exécuter par le budget de l'Etat. Du reste, le mécanisme de financement utilisé pour la mise en œuvre de ce Projet permet dès l'entrée en vigueur de l'Accord de financement de décaisser des ressources en lien avec les dépenses éligibles, effectuées et auditées dans les secteurs de l'éducation et de la santé à compter de janvier 2024.

**Question n°3 :** **Le Gouvernement peut-il donner la différence entre le Projet de protection du capital humain (PPCH) et le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) ?**

**Réponse :** Le PUDTR est considéré comme un projet d'investissement classique qui a pour objet d'améliorer l'accès inclusif des communautés (y compris les personnes déplacées internes) des zones ciblées aux infrastructures et aux services sociaux essentiels. Le Projet est doté d'une Unité de gestion et son mécanisme de décaissement est fondé sur l'exécution des activités.

Le PPCH quant à lui, est un projet d'investissement spécifique qui vise à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pour assurer la fourniture de services sociaux essentiels.

Le mécanisme de financement de ce projet est généralement utilisé par la Banque mondiale en situation d'urgence. Il permet la création d'un espace budgétaire à travers le rachat des dépenses déjà exécutées ou à exécuter par l'Etat dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Le PUDTR et le PPCH sont deux projets différents, mais au regard de l'urgence, la coordination du PPCH a été confiée au PUDTR.

**Question n°4 : Le Gouvernement peut-il donner plus d'éclaircissements sur les progrès notables réalisés dont il est question dans l'exposé des motifs à la page 3 ?**

Réponse : Les progrès notables réalisés dans le secteur de la santé sont dans le tableau ci-dessous :

<b>Indicateurs</b>	<b>2010</b>	<b>2021</b>
Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	341	198
Taux de mortalité néonatale (‰)	28	18
Taux de mortalité infantile (‰)	65	30
Taux de mortalité infanto juvénile (‰)	129	48

**Question n°5 : Comment le Gouvernement compte mettre en œuvre ce présent Projet dans les zones à forts défis sécuritaires ?**

Réponse : Les actions concernant l'éducation sont entre autres l'organisation des examens scolaires, l'octroi de trousseaux pédagogiques aux enseignants, la formation initiale des enseignants, le suivi-encadrement pédagogique et l'organisation des conférences pédagogiques. Le Ministère en charge de l'éducation dispose d'une Stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence (SN-ESU) 2019-2024 qui a été bâtie pour atténuer les risques de catastrophes naturelles et les risques induits par l'homme notamment les conflits et l'insécurité, afin d'assurer la continuité éducative. De plus, le système éducatif s'oriente vers la digitalisation des ressources pédagogiques et la formation continue en ligne pour assurer la continuité éducative et minimiser les charges financières.

Il faut noter que ces différentes actions sont déjà menées et seront intensifiées avec le concours du projet pour ce qui concerne la prise en charge des dépenses y relatives.

Dans le secteur de la santé, les actions suivantes sont en cours de mise en œuvre dans les zones à défis sécuritaires :

- poursuite du déploiement des Agents de santé à base communautaire (ASBC) ;
- poursuite de l'approvisionnement des zones difficiles d'accès en intrants, médicaments à travers la mise en place d'une convention entre la CAMEG, le Ministère de la Santé et les partenaires techniques et financiers ;
- délégation des tâches en santé communautaire avec les ASBC ;
- contractualisation avec les ONG pour l'offre de soins dans les zones à défis sécuritaires.

**Question n°6 : Au niveau de la description du projet, il est fait mention de deux composantes. En ce qui concerne la première composante relative à la fourniture des biens essentiels de santé, nous pensons à une possibilité de commande de vaccins. Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale de l'existence au plan national d'une structure en charge de l'homologation et de la certification des vaccins ?**

**Réponse :** L'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) est la structure qui a pour mission l'homologation des produits de santé y compris les vaccins. Elle a une direction technique d'homologation des produits de santé.

Lorsqu'un vaccin doit être introduit dans le pays, il faut qu'il soit pré-qualifié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'ANRP. La Direction de la prévention par la vaccination est impliquée par l'ANRP dans le processus. L'ANRP délivre un document appelé « Autorisation spéciale d'importation (ASI) » qui est partagé à l'ensemble des acteurs.

Le vaccin doit être homologué au niveau national avant toute demande d'importation, mais une dérogation à l'Autorisation de mise sur le marché (AMM) peut être accordée pour des raisons de santé publique. En ce moment, il est délivré une autorisation spéciale d'importation en attendant la procédure d'homologation normale.

**Question n°7 : Le Gouvernement peut-il expliquer la Représentation nationale le lien qui peut exister entre la mise en œuvre de cette initiative et le point 3 des objectifs ? Autrement dit, comment l'opérationnalisation de ce Projet pourrait contribuer à garantir que tous les élèves pourraient passer leurs examens ?**

L'organisation des examens scolaires est l'aboutissement d'un long processus dont la réussite impacte en partie le taux de participation aux examens scolaires. Il s'agit notamment du maintien des élèves dans le système éducatif, l'inscription de tous les candidats aux examens scolaires, la disponibilité de la matière d'œuvre pour les candidats aux examens de l'enseignement et la formation techniques et professionnels, la prise en charge des acteurs chargés de l'organisation des examens (prise en charge des jurys par exemple), le déplacement et l'hébergement des candidats dans les lieux de composition. Aussi, la crise sécuritaire entraînant des fermetures d'écoles, il est essentiel que les élèves candidats puissent poursuivre les études dans les zones de repli pour pouvoir passer les examens scolaires. Le projet prenant en charge l'organisation des examens scolaires, le taux de participation des élèves aux examens scolaires est un bon déterminant pour mesurer la réussite de l'ensemble des actions préparatoires.

### III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

### IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Après analyse du projet de loi et des échanges qui ont eu lieu entre le Gouvernement et la Commission, il en découle que la ratification de l'Accord de financement contribuera à l'amélioration de l'offre de services dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Par ailleurs, cet Accord une fois approuvé, offrira plus de possibilités budgétaires au Gouvernement pour agir de manière efficace dans les secteurs visés au vu des facilités du financement.

Toutefois, la Commission recommande au Gouvernement de prendre diligemment les mesures requises en vue de garantir la réussite dans la mise en œuvre du projet dans les délais impartis.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024



The image shows two signatures on a document. On the left, the signature of the Rapporteur is written in blue ink above the name **Ly HAMA**. On the right, the signature of the President is written in blue ink above the name **Moussa NOMBO**. The text "Le Rapporteur" is positioned above the first signature, and "Le Président" is positioned above the second signature.

**ANNEXE : LISTES DE PRESENCE**

**SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER LE MERCREDI**  
**09 OCTOBRE 2024**

**Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
6.	ZANGRE François	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
9.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

**Liste des députés absents excusés**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	FOFANA Haoua	Mission
2.	TAPSOBA Issaka	Mission
3.	DIALLO Daouda	Mission

**Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	NASSOURI Daaga	Membre
4.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre

## LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
4.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/COMFIB
5.	SORGHO Caroline	Stagiaire

**SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT LE VENDREDI**  
**11 OCTOBRE 2024**

**Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	HAMA Ly	2° Secrétaire
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	ZANGRE François	Membre
8.	TAPSOBA Issaka	Membre
9.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
<b>Députés des commissions générales saisies pour avis</b>		
12.	COULIBALY Wiloho	CAEDS
13.	OUEDRAOGO Aly Badra	CAGIDH
14.	BAMOUNI/KANSONO Esther	CGSASH

**Liste des députés absents excusés**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Mission
2.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Mission
4.	DIALLO Daouda	Mission

### Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
3.	FOFANA Haoua	Membre
4.	KONE Diakalia	Membre

### LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAKO/TRAORE Fatoumata	MDCB
2.	SAWADOGO Sayouba	Directeur de Cabinet
3.	ZOUNGO Aminata	Chef de Cabinet
4.	KOITA Wenceslas	DGESS/MS
5.	KONE Sanata	DGCOOP/DSPF
6.	SIRI Youssouf	DGCOOP/DAJA
7.	SAWADOGO Paul	DGTCP/DDP
8.	SANON Bruno	DGF/Santé
9.	WEDRAOGO Euloge	Chef de service DGCOOP/MEF
10.	BANDE Alassane	Chef de service DGCOOP/DSPF
11.	SIMPORE Issaka	Chef de service MEBAPLN
12.	DOULKOUM Honoré	DGRI/MJDHRI
13.	YAMEOGO Thomas	Environnementaliste/PUDTR

### **LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
5.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/COMFIB
6.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire/CGSASH
7.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur parlementaire/CAGIDH
8.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire/CAEDS
9.	SORGHO Caroline	Stagiaire

**SEANCE D'ADOPTION DU GOUVERNEMENT**  
**LE VENDREDI 11 OCTOBRE 2024**

**Liste des députés présents**

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
5.	KONE Diakalia	Membre
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	ZANGRE François	Membre
8.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre
10.	FOFANA Haoua	Membre
11.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

**Liste des députés absents excusés**

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Mission
2.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Mission
4.	DIALLO Daouda	Mission

**Liste des députés absents**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

## **LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM &amp; PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BAKO/TRAORE Fatoumata	MDCB
2.	SAWADOGO Sayouba	Directeur de Cabinet
3.	ZOUNGO Aminata	Chef de Cabinet
4.	KOITA Wenceslas	DGESS/MS
5.	KONE Sanata	DGCOOP/DSPF
6.	SIRI Youssouf	DGCOOP/DAJA
7.	WEDRAOGO Euloge	Chef de service DGCOOP/MEF
8.	SIMPORE Issaka	Chef de service MEBAPLN
9.	DOULKOUM Honoré	DGRI/MJDHRI

## **LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
5.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/COMFIB
6.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire/CGSASH
7.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur parlementaire/CAGIDH
8.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire/CAEDS
9.	SORGHO Caroline	Stagiaire